

Délibération
n° 10.275

**Syndicat Mixte Association Maison
de la Normandie et de la Manche à Jersey**

S . M . A . N . M .

* * *

Réunion du Comité syndical
du 25 mai 2010

* * *

Nombre de membres	Nombre de présents	
	Titulaires	Suppléants
12	5	6

L'an deux mille dix, le mardi 25 mai à 10h10, le comité syndical, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, dans les conditions prévues par l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1994, s'est réuni à Caen, sous la présidence de Mme Rolande BRECY, doyenne d'âge.

Etaient présents :

Mmes BRECY, COUSIN, LEMASSON et TOMASETTO.
MM TRAVERT (procuration de M TOURRET), VIRLOUVET, CIVILISE, BEAUFILS,
LEMARCHAND, THOUVENOT et Dr PILLET.

Étaient excusés :

Mmes HEURGUIER et NOUVEL.
MM DESCHAMPS, TOURRET, LEFRANC, ENGUERRAND, JULIENNE, TREHET,
LOUISET, COULON, RENAUX, ROUXEL, DESCHAMPS, TOURRET et
Dr ROUSSEAU.

Assistaient également à la réunion, sans voix délibérative :

Mme GERMAIN et M MOTTE.) Conseil général de la Manche
Mlle LEROY et Mlle OLIVIER.) Maison de la Normandie
Mlle BERTHET et Mme LE DEAUT.) Conseil régional de Basse
Normandie

Personnes qualifiées :

Mme JACQUETTE et M CANAVAN.

Étaient excusés :

M MARLIER-RIQUIER.) Le payeur départemental
Mlle LEMOUSSU ; M LECLERC et M CHOPIN.) Conseil général de la Manche
Mme APARADITA.) Conseil régional de Basse
Normandie

Mme la présidente donne lecture du rapport 10-275.

Mme la présidente rappelle qu'en raison du renouvellement des conseillers régionaux de Basse Normandie et de la désignation des nouveaux membres délégués, le comité syndical va procéder au renouvellement du président, du vice-président, et des membres du bureau. Après avoir rappelé les conditions de déroulement du vote, Mme BRECY nomme M Jérôme VIRLOUVET, secrétaire de séance pour procéder aux opérations de vote.

Dr Patrice PILLET, président sortant présente sa candidature.
A l'issue du vote à bulletin secret, Dr Patrice PILLET est réélu à l'unanimité.

Dr Patrice PILLET remercie ses collègues pour cette élection. Il est ensuite procédé, selon les dispositions légales et réglementaires et sous sa présidence à l'élection du vice président.

M Alain TOURRET a fait acte de candidature.
A l'issue du vote à bulletin secret, M Alain TOURRET est élu à l'unanimité.

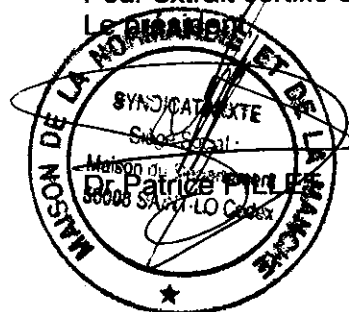
Il est ensuite procédé à l'élection des membres du bureau. A l'issue du vote à main levée sont élus ou réélus :

Secrétaires : Mme Anne-Marie COUSIN, conseiller régional.
Mme Rolande BRECY, conseiller général.

Membres : M Jérôme VIRLOUVET, conseiller régional.
M Bernard TREHET, conseiller général.
M Jean Marc LEFRANC, conseiller régional.
M Michel LOUSET, conseiller général.

Délibéré à Caen, le 25 mai 2010.

Pour extrait certifié conforme,





Maison de la Normandie
et de la Manche

**Syndicat Mixte Association Maison de la
Normandie et de la Manche à Jersey**

S M A N M

Siège social: Maison du Département

50050 SAINT-LO CEDEX

ARRETE

**portant délégation de signature à Monsieur
Alain TOURRET**

**Le président du syndicat mixte - association de la Maison de la Normandie et de la
Manche à jersey,**

VU les statuts du syndicat mixte,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211.9,

VU la délibération 10-275 du 25 mai 2010 portant élection de Monsieur Alain
TOURRET à la fonction de vice-président du S M A N M ,

VU la délibération 10-276 du 25 mai 2010 désignant Monsieur Alain TOURRET
comme délégataire.

Arrêté :

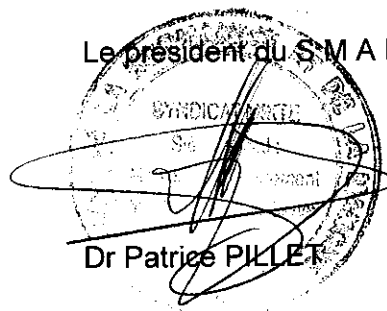
Art. 1^{er} :Délégation est donnée à Monsieur Alain TOURRET, vice-président du
S M A N M , à l'effet de signer toutes correspondances et pièces administratives ou comptables
courantes nécessaires au fonctionnement du Syndicat Mixte à l'exclusion :

- des arrêtés
- des rapports au comité syndical

Art. 2 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Alain TOURRET, vice-président du
S M A N M , et publié au recueil des actes administratifs du S M A N M.

Fait à Saint-Lô, le 25 juin 2010

Le président du S M A N M



Dr Patrice PILLET